

Le 21 mai 2021

**Par SDÉ et courriel**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
[cardinal.joelle@hydroquebec.com](mailto:cardinal.joelle@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PER-003-2, PER-006-1, PRC-025-2, PRC-027-1 - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-4135-2020 - Notre référence : R061217**

---

Chère consœur,

Suite à la séance de travail du 22 avril 2021, le Coordonnateur dépose dans le cadre du dossier mentionné en objet les pièces révisées **HQCF-2, documents 1 à 4**, les réponses aux engagements à la pièce **HQCF3, document 1**, ainsi qu'une liste de pièce révisée.

Par ailleurs, le Coordonnateur n'a été en mesure que de répondre de façon partielle à l'engagement numéro 5 puisqu'il est en attente de certaines validations provenant du Transporteur. Conséquemment, il souhaite aviser la Régie que la pièce HQCF-2, document 1, tel que déposé ce jour, est en suivi des modifications, hormis pour la norme PRC-025-2. Il demande ainsi un délai additionnel jusqu'au 18 juin pour compléter l'engagement numéro 5 et redéposer la pièce ci-haut mentionnée en y incluant le suivi des modifications à la norme PRC-025-2.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**, avocate